

nure. Même s'il est vrai que le napoléon est très souvent pêché au cyanure, le principal problème de conservation du point de vue de la CITES n'est pas l'utilisation de substances toxiques, mais bien la surexploitation et l'absence de mesures de gestion efficaces dans les principaux États de l'aire de répartition du napoléon. Pour de plus amples informations sur cette espèce, on consultera le site spécialisé suivant : www.humpheadwrasse.info.

Il est important de voir pour quelles raisons les espèces faisant l'objet d'une pêche commerciale en particulier n'ont pas été portées aux annexes de la CITES, et pourquoi les arguments avancés ne sauraient encore constituer des excuses valables pour les en exclure. Les raisons sont diverses, mais j'en évoquerai plus particulièrement trois parce qu'elles s'appliquent toutes au cas du napoléon. Tout d'abord, ce n'est que récemment que l'on a commencé à prendre conscience du risque d'extinction des poissons marins commercialement exploités (ou plus exactement, il n'y a aucune raison de penser qu'ils diffèrent des autres espèces végétales ou animales de ce point de vue). Les idées fausses ont cependant la vie longue. L'une des parties à cette conférence – que l'on s'abstiendra de nommer ici – a par exemple déclaré dans ce forum international qu'il était évident qu'un genre aussi « primitif » que le requin ne serait jamais en voie d'extinction puisqu'il était déjà parvenu à survivre si longtemps sur notre planète ! Pas de commentaires. La deuxième raison qui explique que l'on n'a jamais sérieusement envisagé d'inscrire les poissons commercialement exploités sur les listes de la CITES est que les organismes régionaux de gestion halieutique ou l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sont à même de parer aux menaces qui pèsent sur nombre de

ces espèces ou sont du moins censés pouvoir le faire. D'aucuns estiment donc que l'intervention de la CITES n'a tout simplement pas raison d'être. Toutefois, la FAO ne s'occupe pas à proprement parler de gestion des stocks et dans bien des régions, il n'existe pas d'organisme de gestion halieutique ou du moins sont-ils sans grande utilité. La troisième raison est que l'information sur la plupart des espèces de poissons est insuffisante pour permettre une évaluation correcte de leur niveau de conservation. Il est certes difficile d'évaluer l'état des populations marines, mais les mesures de gestion halieutique reposent souvent sur des données tout aussi incomplètes que celles utilisées pour déterminer le niveau de conservation d'une espèce et qui constituent souvent ce que la science a à offrir de mieux. Or il est évident, si l'on constate une diminution marquée des volumes débarqués et des tailles, qu'il y a péril en la demeure et que des mesures de conservation ou de gestion s'imposent.

La conférence de Santiago est considérée comme l'une des plus politisées de toutes les conférences des Parties organisées à ce jour; de réelles avancées ont cependant été marquées avec l'inscription de certaines espèces aux annexes de la CITES, notamment des espèces de poissons commercialement exploités. Une chose est claire : la CITES constitue un outil capital de gestion et de conservation pour les espèces vulnérables qui font l'objet d'échanges massifs mais pas de mesures de gestion efficaces. C'est peut-être même le seul pour nombre d'espèces, dont notre napoléon négocié vivant. L'inscription de celui-ci à l'annexe II, qui permettrait la poursuite du commerce dans des conditions dument réglementées, sera peut-être le seul moyen d'assurer à terme la viabilité de son exploitation.



Protection et gestion des concentrations de poissons de récif en période de frai dans le Pacifique

Andrew Smith¹

Les pratiques de pêche destructives, qui ciblent des espèces essentielles et endommagent en outre les fragiles habitats coralliens, comptent parmi les plus graves menaces posées à la pérennité des écosystèmes coralliens. De nombreuses espèces de poissons de récif se rassemblent à des époques et dans des endroits connus, souvent pendant la période du frai. Lorsqu'ils se regroupent pour frayer, ces poissons deviennent extrêmement vulnérables et peuvent être décimés par les pêcheurs. Deux ou trois ans de pêche intensive sur les concentrations de poissons en train de frayer peuvent suffire à éliminer des populations en phase de reproduction. Or à l'heure actuelle dans le Pacifique, on n'a guère les moyens de répondre à cette menace, quand encore on en est conscient. Les concentrations en période de frai sont rarement prises en compte

dans les plans de gestion halieutique ou la désignation des zones marines protégées.

The Nature Conservancy (TNC) a reçu des subventions de l'Initiative américaine de protection de l'environnement en Asie de l'Est et dans le Pacifique, de la Fondation David et Lucile Packard, et de la Fondation Oak pour mieux assurer la conservation des concentrations de poissons de récif dans divers pays insulaires du Pacifique.

Pendant les deux prochaines années, le projet de TNC aura pour objet d'améliorer la gestion des ressources et la protection des sites de concentration en période de frai, de sensibiliser les populations à la vulnérabilité de ces ressources à la surexploitation, et de renfor-

1. The Nature Conservancy. Courriel : andrew.smith@tnc.org

cer les capacités de gestion des concentrations de poissons et des zones marines protégées où elles surviennent. Trois objectifs ont été arrêtés :

- 1) définir des mesures rentables de gestion des concentrations de poissons de récif et en favoriser l'application,
- 2) renforcer les capacités d'évaluation, de suivi et de gestion de ces concentrations, et
- 3) sensibiliser les parties concernées afin qu'elles soient davantage conscientes de la vulnérabilité des poissons et des écosystèmes associés lors des concentrations en période de frai, de la nature et de la signification de ces concentrations et des possibilités d'améliorer leur gestion.

À cette fin, les promoteurs du projet s'appuieront sur les partenariats et les activités engagées au cours des trois dernières années dans le cadre de l'initiative sur le commerce des poissons de récif vivants et du projet de protection des récifs coralliens contre les pratiques de pêche destructives. Les activités nationales et les activités de terrain seront axées sur les pays océaniques où TNC est déjà à l'œuvre : la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Îles Salomon, Palau et les États Fédérés de Micronésie. Divers organismes locaux, publics et non gouvernementaux, participeront aux activités prévues. Les résultats et les enseignements du projet seront adaptés et diffusés dans le reste de la région. Le projet s'est donné pour tâches de :

- définir et promouvoir l'application de protocoles de suivi et d'évaluation, à la fois pratiques et d'un bon rapport qualité-prix, et élaborer un manuel de formation sur les concentrations de poissons de récif destinés aux agents océaniques des services des pêches et aux agents de conservation;
- élaborer et faire adopter des politiques et des lignes directrices adaptées à mettre en œuvre à l'échelon local et régional en vue de l'évaluation et

de la gestion des sites de concentration des poissons en période de frai, sans perdre de vue la nécessité d'une gestion globale de ces concentrations, y compris en dehors de ces sites;

- formuler et appliquer des stratégies de gestion des sites incluant les pratiques de gestion coutumières;
- définir des critères adaptés pour la conception et la gestion des zones marines protégées (y compris celles localement administrées) pour protéger les concentrations en période de frai et tout autre rassemblement de poissons de récif;
- renforcer les compétences des partenaires du projet en matière d'évaluation et de suivi des sites de concentrations de poissons de récif;
- constituer des équipes régionales et nationales composées d'agents des services des pêches, d'universitaires et de représentants des organisations non gouvernementales localement implantées afin de tirer le meilleur profit des ressources disponibles pour l'identification, l'évaluation et le suivi des concentrations de poissons de récif en période de frai; et
- sensibiliser les parties concernées afin qu'elles soient davantage conscientes de la faible productivité et de la vulnérabilité des poissons et des écosystèmes associés lors des concentrations en période de frai, de la nature et de la signification de ces concentrations, et des possibilités d'améliorer leur gestion.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Andrew Smith
The Nature Conservancy
PO Box 1738, Koror, PW 96940
République de Palau

Tél : +680 488.2017; télécopie : +680 488 4550
Courriel : andrew_smith@tnc.org



Des nouvelles du Conseil d'aquariophilie marine (MAC)

Premier certificat du MAC délivré à un site de collecte, une association de pêcheurs, des exportateurs, des importateurs et des détaillants

Source : *MAC News*, 3e trimestre 2002

Le tout premier certificat décerné par le MAC (Conseil d'aquariophilie marine) a été entériné en août par IMS International, la société londonienne chargée d'homologuer les certificats délivrés par le MAC. L'association Batasan de pêcheurs de poissons tropicaux de la province de Bohol (Philippines) et leur site

de prélèvement sont désormais homologués, tout comme les sociétés d'exportation Aquarium Habitat, Aquascapes et HD Marineworld, toutes basées à Manille. À la fin juin 2002, l'IMS a évalué le site de collecte et les entités concernées pour s'assurer qu'elles appliquent effectivement les normes du MAC. L'évaluation est fondée sur différents critères : pour les sites de collecte, il s'agit des normes de gestion des écosystèmes et des pêcheries; pour les pêcheurs, on se réfère aux normes de collecte, de pêche et de stockage des poissons; enfin, les normes applicables aux exportateurs sont celles qui ont trait à la manipulation, aux pratiques d'élevage et aux conditions de transport.